

Délibération n°

D\_2023\_10\_18\_65

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Absents : 3
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 18
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

11 octobre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

### Séance du 18 octobre 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **18 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Fabienne BROISSAND, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Estelle MARCHAIS, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : M. Alexandre GEORGES à M. Yohann TRANCHANT, M. Samuel COTTEREAU à M. Jean-Luc FALGUERE

Absente excusée : Mme Valérie ROLLIER

Secrétaire de séance : Mme Mélanie CONSCIENCE

## OBJET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Christine MEDIAVILLA, adjointe en charge de la vie scolaire, périscolaire, familiale et sociale*

La classe CM1 de M. Xavier DUSSART-LASSE a été récompensée pour le prix national du concours Médiatiks dans la catégorie : radios / écoles suite à la création de leur radio « Arc-en-Sâles ».

Quatre élèves et une institutrice se sont rendus à la cérémonie de remise de prix le lundi 12 juin à Montrouge. Le trajet était à la charge des établissements lauréats. Il est alors proposé que la collectivité verse une subvention exceptionnelle pour financer ces billets de train soit 581 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 581 € au profit de la Coopérative Scolaire dans le cadre du financement du trajet pour la remise des prix Médiatiks à Montrouge
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ladite subvention à la Coopérative Scolaire sur le compte bancaire du CREDIT MUTUEL.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 20/10/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Mélanie CONSCIENCE

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 25/10/23

Et de la publication le : 26/10/23